

FORMULAIRE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF - SPANC



Demande d'installation d'un assainissement non collectif (autonome)

Coordonnées du propriétaire

.....
.....
.....
.....
.....

Personne à contacter si différente (fonction)

.....
.....

Adresse du projet (si différente)

.....
.....
.....

Référence des parcelles

.....
.....

Descriptif du projet

→ Installation neuve ou réhabilitation avec permis de construire : Oui Non

→ Installation en réhabilitation sans permis de construire (vente, suite, contrôle du SPANC) : Oui Non

Habitation

→ Résidence principale : Oui Non → Locatif : Annuel Saisonnier

→ Nombre de chambres : → Nombre de pièces principales :
Si saisonnier, nombre de couchages :

→ Dimensionnement du système d'assainissement (équivalent/habitants) :

Etude à la parcelle (obligatoire selon l'article 4 du règlement de service)

→ Nom du prestataire :

→ Date :



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

Caractéristiques du terrain

→ Descriptif du terrain

→ Superficie (m²) :

→ Superficie disponible pour l'assainissement autonome : < 10 m² < 50 m² < 100 m² > 100 m²

→ Pente : < 5% 5% < 10% > 10%

→ Permabilité

Faible Moyenne Bonne

→ Estimation K (mm/h) :

→ Alimentation en eau

→ Réseau public d'eau local : Oui Non → Puit ou forage privé : Oui Non

→ Présence d'un captage d'alimentation en eau potable : Oui Non

Si oui,

sur la parcelle

sur la parcelle voisine > 35 m Oui Non

→ La parcelle est-elle concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPr) : Oui Non

Descriptif de l'installation

→ Prétraitement

→ Fosse toutes eaux (m³) : → Bac dégraisseur (facultatif) : Oui Non

Si oui, quel volume (litre) :

→ Poste de relevage nécessaire : Oui Non

Si oui,

Amont prétraitement

Aval prétraitement

Aval traitement

→ Traitement

Traitement avec le sol en place

→ Tranchée d'infiltration à faible profondeur

Nombre de tranchées : Longueur des tranchées (mL) : Longueur totale (mL) :

→ Lit d'infiltration

Surface totale (m) : Nombre de drains : Longueur des drains (mL) :

Traitement avec sol reconstitué

→ Filtre à sable vertical non drainé Surface (m²) :

→ Filtre à sable vertical drainé Surface (m²) :

→ Tertre d'infiltration Surface au sommet (m²) : Surface de base (m²) :

→ Lit à massif zéolithe Surface (m²) :



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/



Autre dispositif agréé (cf : site du Ministère de l'Environnement)

FILIERE COMPACTE	MICRO STATION MARQUE <small>Seulement dans le cadre d'une utilisation permanente</small>	PHYTO-EPURATION
Marque :	Marque :	Marque :
Type :	Type :	Type :
N° agrément :	N° agrément :	N° agrément :
Dimensionnement :	Dimensionnement :	Dimensionnement :

→ **Evacuation des eaux traitées**

Tranchées d'infiltration

→ Nombre de tranchées : Longueur totale (mL) :

De manière dérogatoire

Puits d'infiltration Dimensionnement :

Rejet milieu superficiel Ruisseau → Ecoulement permanent Oui Non

Fossé

Eaux Pluviales

Dans le cas d'un rejet au milieu superficiel, l'autorisation du propriétaire au point de rejet est obligatoire et doit être jointe à cette demande → Merci de compléter et joindre le formulaire "Demande d'autorisation de rejet des eaux traitées par un système d'assainissement non collectif dans le milieu hydraulique superficiel".



Pièces à joindre au présent dossier technique

- Un exemplaire de l'étude de définition de filière à la parcelle, ce document comprendra notamment :
- Un justificatif de la ou les filière(s) d'assainissement adaptées (étude de sol, sondage pédologique, estimation de la perméabilité....)
 - Plan de situation au 1/10 000 ou 1/25 000
 - Plan de masse au 1/200, 1/250 ou 1/500 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer à l'échelle avec indication des
 - longueurs, niveaux, profondeur des fils d'eau, pentes
- Le cas échéant, l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur en cas d'évacuation des eaux traitées vers le milieu hydraulique superficiel.
- Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/





Engagement du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans la demande de mise en place d'un assainissement autonome sont correctes et s'engage à :

- A informer le SPANC de toute modification qui sera apportée à son projet.
- A réaliser les travaux à réception de l'avis favorable du SPANC pour la demande de mise en place d'un assainissement autonome, selon les prescriptions techniques du bureau d'étude et du constructeur de la filière 'assainissement.
- A informer le SPANC dès le début des travaux.
- A remblayer l'ensemble de la filière à la suite du passage du SPANC pour le contrôle de la bonne exécution des travaux.
- A assurer le bon entretien de l'ensemble de la filière d'assainissement selon les recommandations du fournisseur et à laisser accessible l'ensemble des regards de la filière.
- A s'acquitter de la redevance de 180 euros TTC fixée par délibération n° 2024-016 du 6 mars 2024.

Fait à :

Le :

Signature :



Pour tout renseignement complémentaire,

le SPANC de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre se tient à la disposition du pétitionnaire
Tél. **04 50 47 62 00** / Courriel : **spanc@montagnesdugiffre.fr**



Restez en contact !

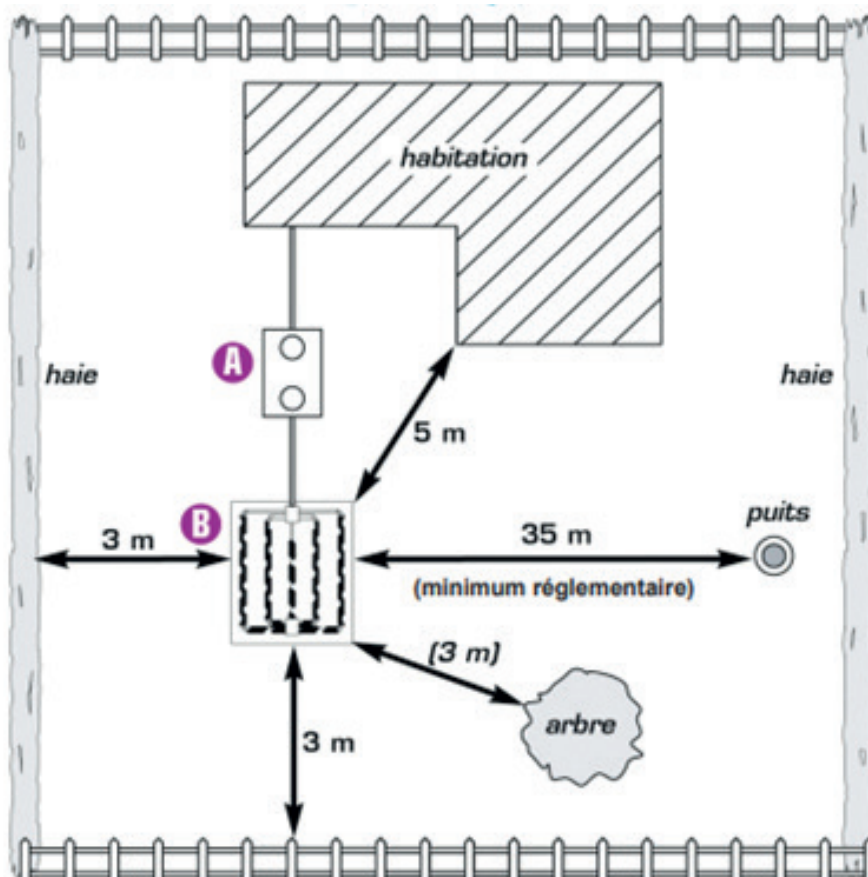
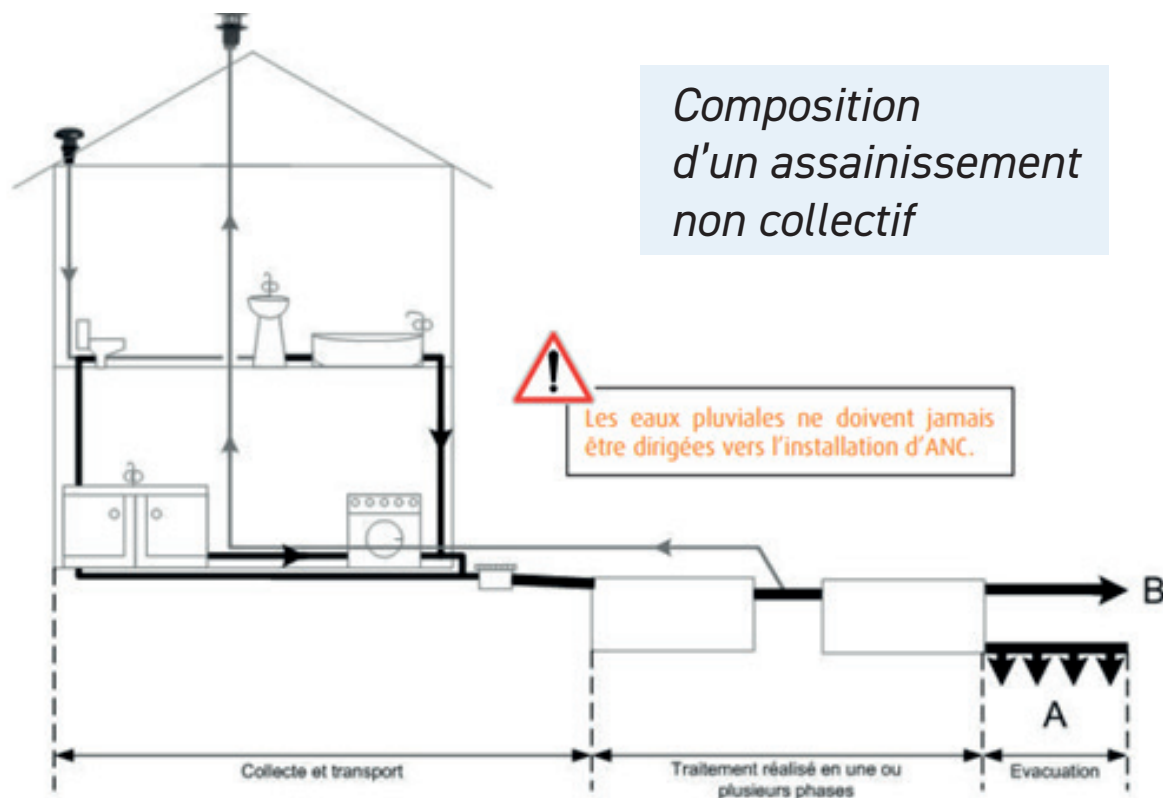


sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/





Distances d'implantations minimales préconisées

- A** Fosse toutes eaux
- B** Dispositif de traitement



Restez en contact !



sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/

